

Communiqué de presse sur le maintien de l'ordre à Massy lors du rassemblement du 27 janvier devant le siège de Carrefour

Samedi 27 janvier, notre organisation syndicale tenait, avec une quinzaine d'autres organisations syndicales, associatives et politiques, un rassemblement devant le siège de Carrefour dans la ville de Massy. L'objet de ce rassemblement était de dénoncer la complicité du groupe avec Israël.

Ce jour-là, nous avons été surpris·es et choqué·es de découvrir l'ampleur du dispositif policier mis en place. Notre rassemblement, déclaré deux semaines en amont à la préfecture, annonçait 200 manifestant·es, et nous avons probablement été aux alentours de 250 participant·es.

Pour encadrer ce rassemblement, les services de police avaient cru bon de :

- Fermer totalement six rues, aux véhicules et aux piétons, imposant parfois plus de 15 minutes de détours pour rejoindre le rassemblement ;
- Faire venir 4 fourgons et plus d'une cinquantaine de policier·es ;
- Faire venir la police montée ;
- Mettre en place des fouilles et des barrages filtrants dans certaines rues ;
- Faire l'usage de drones pour identifier les manifestant·es.

Nous tenons à dire que ce dispositif était démesuré, et a très probablement découragé certain·es manifestant·es de venir jusqu'au lieu du rassemblement. Certain·es ne comprenaient d'ailleurs même pas s'il était bien autorisé. L'accès était par ailleurs rendu totalement impossible aux personnes à mobilité réduite.

D'autre part, la préfecture avait autorisé, selon notre demande, que le rassemblement se tienne en face du 93 avenue de Paris. Lorsque notre équipe syndicale est arrivée sur les lieux, avec une camionnette dont nous avions fait mention dans la déclaration de rassemblement, les services de police les ont informé·es que le rassemblement ne pourrait pas se tenir au lieu prévu, mais qu'il se tiendrait 200 mètres plus loin, dans une rue difficilement accessible. Montrer le récépissé de la préfecture n'y a rien fait. Les agents de police en sont venus à menacer notre équipe d'embarquer notre camionnette à la fourrière.

Cette décision des services de police était contraire aux informations données par la préfecture, et représente à nos yeux une grave entrave au droit de manifester.

L'union Syndicale Solidaires 91 dénonce ces méthodes dissuasives à l'encontre du droit inaliénable de manifester.



solidaires91@free.fr



solidaires91.org



[solidaires91](#)



[@Solidaires_91](#)



[@Solidaires_91](#)